COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 13 décembre 2012 **n° 21** **page 1/2**

Rapporteur : Monsieur Brahim BENZERGA

<u>OBJET</u> : Diagnostic Local d'Accompagnement (DLA) : Convention entre l'insertion Poitou-Charentes (IPCA) et la commune de Châtellerault pour la réalisation d'un diagnostic de territoire – besoins et offres en direction des 18-25 ans

---

La commune souhaite analyser le plus précisément possible les réponses apportées par les acteurs locaux aux demandes et aux besoins de la population des 18 - 25 ans. Pour cela, elle fait le choix de faire réaliser un diagnostic de territoire et disposer ainsi d'outils les plus adaptés possible autour des thématiques telles que le logement, les transports, l'insertion, l'emploi et les loisirs.

Afin de répondre aux attentes des différents acteurs en présence sur le territoire, un dispositif local d'accompagnement (DLA) constitue un outil pertinent pour mener une étude territoriale.

Sollicitée par la collectivité, pour la mise en œuvre d'un DLA, l'Insertion Poitou Charentes Active (IPCA) soutenu par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRRECTE), du Fonds Social Européen (FSE) et la Caisse des Dépôts, va accompagner la commune pour la réalisation, par un prestataire externe, le GERS, d'un diagnostic suivi de l'élaboration de pistes de travail.

Le montage financier de ce diagnostic se répartit entre la commune de Châtellerault et l'IPCA .

* * * * *

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de diagnostic de territoire sur les besoins et offres d'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans demandé par la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et la Mutualité Sociale Agricole de la Vienne à l'occasion du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse,

VU le projet de convention territoriale dans le cadre du DLA proposé par l'IPCA et ci-joint,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Châtellerault d'effectuer ce diagnostic,

CONSIDERANT que la dépense estimée est de 23 920 euros avec une répartition financière comme indiquée ci dessous :

– 11 960 euros à la charge de la commune,

– 11 960 euros à la charge de l'IPCA.

Le conseil municipal, ayant délibéré :

– sollicite de l'IPCA la mise en œuvre d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) pour la réalisation d'un diagnostic de territoire pour évaluer les besoins et offres en direction des 18-25 ans, l'IPCA, association gestionnaire sur la région Poitou-Charentes,

– autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, entre l'IPCA, la commune de Châtellerault, et le GERS, et toutes pièces relatives à ce dossier

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 255.14/617/5610.

Pour : **28**
Contre : **3**
M. Michaud + 1 pouvoir, Mme Aumon
Abstentions : **8**
Mme Daydet, Mme Barrault + 1 pouvoir, M. Lévêque
MM. Pipet, Monaury, Mme Vacheron, Cibert

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 19/12/2012 n° 8630
Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice générale adjointe
Emmanuelle ADAM